

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2020

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3469)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE5

présenté par
Mme Faure-Muntian, rapporteure

ARTICLE 27 BIS

À la fin de la première phrase de l'alinéa 11, supprimer les mots :

« ainsi que leur niveau de détail ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel